

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURASSON  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2024  
N° 20240202-05

Nombres de Membres

En exercice : 11

Nombres de présents : 7

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux du mois de février, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à vingt heure trente, sous la présidence de Madame Céline GINIEIS, Maire.

**Sont présents :** Madame Brigitte ALINGRIN, Monsieur Julian GRACIA, Madame Céline GINIEIS, Madame Monique GUIRAUD, Monsieur Xavier GOLIEZ, Monsieur Claude SEBE, et Madame Laurie TARU

**Représentés :** Monsieur Nicolas CAMBON par Madame Céline GINIEIS

Monsieur Francis CULIE par Monsieur Claude SEBE

Madame Julie DELAIR par Madame Laurie TARU

**Excusés :** -

**Absents :** Madame Nadège CABANES

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie TARU

**Objet : Demande de subvention : Désimperméabilisation de la cour d'école**

Vu les demandes des parents d'élèves de l'école primaire de Murasson souhaitant une solution face à la dureté du sol de la cour de l'école primaire, engendrant de trop nombreuses blessures aux enfants,

Vu la décision du Conseil Municipal de réagir face à ces demandes, et dans le cadre du réaménagement des cours d'école pour l'adaptation aux évolutions climatiques,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions mobilisables auprès des partenaires institutionnels concernés.

Le plan de financement se compose de la manière suivante :

| <u>Dés imperméabilisation de la cour de l'école</u> | Coûts        | Financeurs      | En % | Montants H.T  |
|---|--------------|-----------------|------|---------------|
| Montant des travaux                                 | 32 012.50€HT | Agence de l'eau | 60   | 22 207.50€    |
|   |              | Fonds vert      | 20   | 7 402.50 €    |
|   |              | Autofinancement | 20   | 7 402.50 €    |
| Etude et frais annexes                              | 5 000€       |                 |      |               |
| TOTAL   | 37 012.50 HT | TOTAL           | 100  | 37 012.50€ HT |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la demande des subventions éventuellement mobilisables ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Céline GINIEIS

